

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS DE SIMPLE

# REGLEMENT PARTICULIER



Version 1.00

Entrée en vigueur :  
**29 décembre 2024**

Validité :  
**Saison 2024-2025**

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS .....	3
Article I.1 – Organisation générale .....	3
Article I.2 – Règlements applicables .....	3
CHAPITRE II – CRITÈRES DE PARTICIPATION .....	4
Article II.1 – Joueurs autorisés à participer .....	4
Article II.2 – Licence .....	4
Article II.3 – Inscription .....	5
Article II.4 – Surclassement.....	5
Article II.4 – Coût d’inscription .....	5
Article II.5 – Dépassement de la capacité d’accueil .....	5
CHAPITRE III : ORGANISATION .....	6
Article III.1 – Format de compétition.....	6
Article III.2 – Tableaux.....	6
Article III.3 – Qualification au Championnat Régional Séniors du 17 et 18 mai 2025.....	6
Article III.4 – Déroulement de la compétition.....	7
Article III.5 – Forfait .....	7
Article III.6 – Juge-arbitrage et Arbitrage.....	8
CHAPITRE IV : AUTRE .....	8
Article IV.1 – Gestion des incidents ou accidents.....	8
Article IV.2 – Droit à l’image .....	9
Article IV.3 – Coordonnées & liens.....	9



## CHAPITRE I : GENERALITES

### Article I.1 – Organisation générale

Le Championnat Départemental Séniors de Simple de Seine-Saint-Denis est une compétition fédérale organisée par le Comité Départemental de Badminton de Seine-Saint-Denis (CoBad 93) conjointement avec le club hôte et qualificative pour le Championnat Régional Séniors « André Guillier »<sup>1</sup>.

La Commission Compétition prend en charge l'organisation de ce championnat. Elle établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Comité Directeur du CoBad 93.

Le Club recevant la compétition assure la préparation de la salle (sonorisation, table de marque, buvette...) en application du cahier des charges fourni par le CoBad 93. La tenue de la table de marque est gérée par la Commission Compétition et le club recevant.

Le volant officiel de la compétition sera le **RSL Tourney 3**.

Le gymnase de la compétition est :

**Complexe Henri Deglane  
Rue d'Anjou  
93330 Neuilly-sur-Marne**

Cette compétition se déroule le  
**Samedi 15 mars 2025 et Dimanche 16 mars 2025.**

Les résultats sont transmis pour prise en compte :

- par la FFBad dans l'établissement du classement des participants,
- par la LIFB pour qualification au Championnat Régional Séniors.

### Article I.2 – Règlements applicables

Le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération française de Badminton (FFBad) définit les modalités de référence. Le Règlement Particulier (RP), ce document, établi par le CoBad, les complète.

Le CoBad 93 et par délégation le Responsable de la Commission Compétition statue sur toute situation non prévue par le présent règlement.

Durant le championnat, toute décision du Juge-Arbitre est souveraine.

<sup>1</sup> <https://www.lifb.org/competition/adultes/>

**L'inscription au Championnat Départemental Sénior de Simple implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (RGC et RP).**

**Sources documentaires :**

- Règlement Particulier :  
<https://www.badminton93.org/competitions>
- Règlement Général des Compétitions FFBad :  
[https://qdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.01\\_VS\\_ReglementGeneralCompetitions.pdf](https://qdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.01_VS_ReglementGeneralCompetitions.pdf)
- Règles officielles du badminton  
[https://www.ffbad.org/data/Files/Espaces\\_Dedies/Arbitrage/R%C3%A8gles%20officielles%20du%20badminton%20version%202023-06-01.pdf](https://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Arbitrage/R%C3%A8gles%20officielles%20du%20badminton%20version%202023-06-01.pdf)

Note : il appartient à chacun de se renseigner sur l'existence de versions actualisées de ces documents.

**Toute réclamation concernant les résultats, sanctions ou classements doit être adressée à la Commission Compétition ([competition@badminton93.org](mailto:competition@badminton93.org)) dans les huit jours.**

## CHAPITRE II – CRITERES DE PARTICIPATION

### Article II.1 – Joueurs autorisés à participer

Le championnat est ouvert aux joueurs des catégories Minime, Cadet, Junior, Sénior et Vétérans.

### Article II.2 – Licence

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs :

- régulièrement licenciés à la FFBad,
- dans un Club de Seine-Saint-Denis ou auprès du CoBad 93 pour la saison en cours,
- ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition.

La licence doit être effective le jour du tirage au sort des tableaux.

## Article II.3 – Inscription

---

Les inscriptions doivent parvenir à la Commission Compétition avant la date limite, par inscription en ligne uniquement sur le site **BadNet**.

- La date limite d’inscription est le 16 février 2025.
- Le tirage au sort aura lieu le 23 février 2025.
- Le classement retenu sera celui du 23 février 2025.

## Article II.4 – Surclassement

---

Le surclassement est autorisé dans la limite d’un classement.

- Un joueur R6 peut s’inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s’inscrire en série R4/R5.

## Article II.4 – Coût d’inscription

---

Les frais d’engagement seront transmis aux clubs après chaque évènement selon la facturation émise par le CoBad 93 pour règlement.

1 tableau	2 tableaux	3 tableaux
12 €	n/a	n/a

Tout frais d’inscription est dû en cas de forfait non justifié et reconnu comme tel par l’une ou l’autre des instances fédérales ou de son(ses) représentant(s).

## Article II.5 – Dépassement de la capacité d’accueil

---

Si le nombre d’inscriptions dépasse la capacité d’accueil de la compétition, les joueurs sont retenus en fonction de l’ordre chronologique de réception des inscriptions.

Pour départager deux joueurs ou plus dont l’inscription aurait été reçue le même jour, un tirage au sort est effectué par le Responsable de la Commission Compétition ou par la personne qu’il aura désignée.

## CHAPITRE III : ORGANISATION

### Article III.1 – Format de compétition

Les tableaux de Simples Hommes et Simples Dames sont ouverts à la compétition dans les séries proposées ci-dessous :

Série	Elite (Non-qualificative)	SR-1	SR-2	SR-3	SR-4
Classement	N1/N2	N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9/P

**Tous les joueurs doivent jouer dans la série correspondant à leur CPPH à la date du 23 février 2025.**

### Article III.2 – Tableaux

Tous les tableaux sont joués, dans la mesure du possible, en poules.

En cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries, le comité d'organisation se réserve le droit :

- de changer le mode d'élimination,
- de regrouper des séries.
- De découper les séries.

### Article III.3 – Qualification au Championnat Régional Séniors du 17 et 18 mai 2025

Les vainqueurs des séries SR-1, SR-2, SR-3, SR-4 sont qualifiés pour le Championnat Régional Séniors du 17 et 18 mai 2025. En cas d'impossibilité de participation du vainqueur, le finaliste peut prendre sa place.

Si une série n'est pas ouverte ou si le Championnat Départemental Séniors n'avait pas lieu, le joueur ou la joueuse sélectionnée pour le Championnat Régional Séniors est celui inscrit avec le meilleur CPPH dans la série correspondante. En cas de refus, la place de qualification revient au second.

La série Elite n'est pas qualificative pour le Championnat Régional Séniors.

## Article III.4 – Déroulement de la compétition

---

### III.4.1 – Volants

La compétition se déroule avec des volants en plumes homologués par la FFBad (classement standard minimum).

La liste des volants homologués est disponible sur le site de la FFBad :

<https://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

Si un joueur souhaite néanmoins jouer avec des volants plastiques (homologués), sa demande est prioritaire par rapport à l'utilisation de volants en plumes conformément au RGC.

Les volants seront fournis lors des finales du championnat.

### III.4.2 – Gestion du temps

Le temps de repos entre la fin du match précédent et le début du match suivant pour un même joueur ne pourra pas être inférieur à 20 minutes, hormis à la demande expresse de l'intéressé.

Les joueurs disposent de 5 minutes à l'appel de leur match pour débiter ce match. Un match peut être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indicatif communiqué sur le tableau d'affichage.

Les scores finaux des matchs sont saisis sur un dispositif numérique à la table de marque, en présence des joueurs concernés et sous la supervision d'un membre de l'équipe d'organisation.

### III.4.3 – Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent porter une tenue réglementaire, conforme au règlement fédéral intitulé « Tenues vestimentaires et publicité », disponible sur le site internet de la FFBad :

[https://gdb.ffbad.org/2021-2022/Src/GDB-03/GUI03.07\\_VS\\_PubliciteTenue.pdf](https://gdb.ffbad.org/2021-2022/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf)

Le Juge-Arbitre peut exclure un joueur de la compétition pour non-respect de cette règle. Sa décision est souveraine.

### III.4.4 – Conseil entre les points

Le conseil entre les points est autorisé, à condition qu'il ne retarde pas le jeu.

Le conseil pendant que le volant est en jeu est strictement interdit et pourra entraîner l'exclusion de l'entraîneur du plateau de jeu.

### III.4.5 – Retard

Chaque joueur est convoqué 1 heure avant l'horaire planifié de son premier match.

En cas de retard, le joueur, doit en informer l'organisateur ou le Juge-Arbitre qui fera son maximum pour tenir compte de la situation sans mise en péril du planning de la compétition. Si aucun aménagement viable n'est trouvé, le joueur pourra être déclaré forfait.

## Article III.5 – Forfait

---

Les joueurs sont réputés informés des sanctions encourues en cas de forfait à une compétition de badminton.

Un joueur forfait doit :

- prévenir dès que possible l'organisateur de sa non-participation
- justifier de son absence dans les cinq jours suivants la compétition auprès de la Ligue Île-de-France de Badminton ([forfait@lifb.org](mailto:forfait@lifb.org)).

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ligue :

<https://www.lifb.org/competition/justifier-son-forfait/>

## Article III.6 – Juge-arbitrage et Arbitrage

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Le juge arbitre principal est  
**Jean-Claude DERNIAUX.**

Le GEO est **Gaël SELOT**

Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Tous les matchs se déroulent par défaut en auto-arbitrage.

Dans la mesure du possible, le CoBad 93 fera appel à des arbitres pour officier lors des compétitions.

## CHAPITRE IV : AUTRE

### Article IV.1 – Gestion des incidents ou accidents

Le CoBad 93 procède, si possible, à des mesures environnementales régulières durant la compétition et s'efforce de procurer un cadre de pratique adapté pour la compétition.

Le CoBad 93 s'assure aussi, au mieux des possibles, de la présence d'une personne formée aux Premiers Secours Civiques durant l'ensemble de la compétition (s'adresser au Juge-Arbitre).

En cas de survenue d'un incident ou d'un accident, il sera fait appel :

1. au Juge-arbitre
2. au Représentant Club du joueur
3. à la personne formée aux Premiers Secours Civiques si présente sur place



Si le Représentant Club du joueur n'est pas présent, toute décision jugée utile ou nécessaire sera prise par un représentant du CoBad 93 ou le Juge-Arbitre sur les recommandations de la personne formée aux Premiers Secours (si présente), sans que leurs responsabilités individuelles ou collective ne puisse être engagée sous aucune forme.

## Article IV.2 – Droit à l'image

---

Les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo ou vidéo pour publication sur un ou plusieurs supports de communication du CoBad 93, de ses partenaires et des institutionnels locaux et/ou fédéraux.

Sans avis contraire écrit et signé du joueur (ou de son représentant légal), l'inscription à la compétition vaut acceptation et renonciation au droit à l'image.

En s'inscrivant à la compétition, tout joueur (ou son représentant légal) autorise les organisateurs à publier ses résultats sur tout support média du CoBad 93, sur Poona et ses sites partenaires, ainsi que tout média externe au CoBad 93.

## Article IV.3 – Coordonnées & liens

---

### Mail

Président du Comité Départemental de Badminton de Seine Saint Denis

[president@badminton93.org](mailto:president@badminton93.org)

Commission Compétition

[competition@badminton93.org](mailto:competition@badminton93.org)

### URL

BadNet

<https://v5.badnet.org/>

CoBad 93

<https://www.badminton93.org>

---

Fin du document